

**CONCOURS EXTERNE
DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE 2ÈME CLASSE
AFFECTÉ AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION EN QUALITÉ DE
PROGRAMMEUR**

ANNÉE 2014

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N° 3

Durée : 3 heures - Coefficient : 3

Le candidat traitera le présent sujet correspondant à l'option formulée dans son dossier d'inscription :

- **Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée**

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Recommandations importantes

Le candidat trouvera au verso la manière de servir la copie dédiée.

Sous peine d'annulation de sa copie, le candidat ne doit porter aucun signe distinctif (nom, prénom, signature, numéro de candidature, etc.) en dehors du volet rabattable d'en-tête.

Il devra obligatoirement se conformer aux directives données.



Tournez la page S.V.P.

**Le candidat complétera l'intérieur du volet rabattable des informations demandées
et se conformera aux instructions données**

NOM : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
N° de candidature : _____
(si absence code barre)
Signature _____

Nom de naissance
Prénom usuel
Jour, mois et année
Signature obligatoire

Numéro de candidature

Après avoir servi l'en-tête, rabattre et coller le cache



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
(Sauf l'étiquette d'identification)

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Épreuve	Matière

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Axe de lecture
Code à barres
candidat

Préciser éventuellement le nombre d'intercalaires supplémentaires

Concours interne ou externe ou examen professionnel :

.. Externe

Pour l'emploi de : **Contrôleur des Finances publiques de 2^{ème} classe affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur**

Épreuve n° : **3**

Matière : **Comptabilité privée**

Date : **19 | 03 | 20 | 14**

Nombre d'intercalaires supplémentaires :

Numéro du correcteur

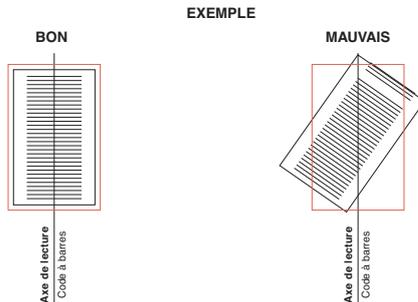
À L'ATTENTION DU CANDIDAT

En dehors du cadre prévu à cet effet, il est interdit de signer sa copie ou de mettre un signe distinctif.

Les étiquettes d'identification ne doivent être détachées et collées dans les deux cadres prévus qu'en présence d'un membre de la commission de surveillance.

POSITIONNEMENT DES ÉTIQUETTES

Pour permettre la lecture optique de l'étiquette, le trait vertical matérialisant l'axe de lecture du code à barres doit traverser la totalité des barres de ce code.



Suivre les instructions données pour les étiquettes d'identification

ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

Axe de lecture
Code à barres
centre d'examen

NOTE/20

20	19	18	20	19	18
<input type="checkbox"/>					
17	16	15	17	16	15
<input type="checkbox"/>					
14	13	12	14	13	12
<input type="checkbox"/>					
11	10	09	11	10	09
<input type="checkbox"/>					
08	07	06	08	07	06
<input type="checkbox"/>					
05	04	03	05	04	03
<input type="checkbox"/>					
02	01	00	02	01	00
<input type="checkbox"/>					
25	50	75	25	50	75
<input type="checkbox"/>					

NOTE/20

Numéro du correcteur

Numéro de copie

Numéro de copie

N° 140 - IMPRIMERIE NATIONALE 2013 01 47061 PO - juin 2013 - 135 131

EN AUCUN CAS, LE CANDIDAT NE FERMERA LE VOLET RABATTABLE AVANT D'Y AVOIR ÉTÉ AUTORISÉ PAR LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

SUJET

COMPTABILITÉ PRIVÉE

Code matière : 042

Vous traiterez l'ensemble des exercices suivants.

Les candidats sont autorisés à utiliser les matériels et documents suivants :

- *calculatrices électroniques y compris programmables et alphanumériques à fonctionnement autonome sans imprimante, à entrée unique par clavier. Afin de limiter les appareils à un format raisonnable, leurs dimensions ne devront pas dépasser 21 cm de long et 15 cm de large.*
 - *le plan comptable comportant uniquement la liste des comptes sans les documents de synthèse.*
- Les téléphones portables sont interdits y compris pour leur fonctionnalité accessoire de calculatrice.*

L'utilisation de tout autre document ou matériel est interdite.

EXERCICE N°1

Définissez brièvement les notions suivantes:

- Le principe de prudence ;
- Le principe de permanence des méthodes ;
- Un amortissement ;
- La dépréciation d'un actif.

EXERCICE N°2

1 . Vous présenterez en une vingtaine de lignes la TVA.

2 . Vous trouverez ci-dessous le montant des opérations effectuées en février et en mars par l'entreprise « La Maison de la Presse ». La déclaration CA3 du mois de janvier dégage un crédit de TVA de 529 €.

FEVRIER	Achats		Ventes	
	Montant TTC	Taux de TVA en %	Montant HT	Taux de TVA en %
Presse	13 500	2.10	14 240.60	2.10
Livres	8 600	5.5	10 211.20	5.5
Fournitures de bureau	1 200	20	1 250.10	20
Photocopieuse	3 600	20		

MARS	Achats		Ventes	
	Montant TTC	Taux de TVA en %	Montant HT	Taux de TVA en %
Presse	12 300	2.10	16 250.60	2.10
Livres	2 300	5.5	12 520.50	5.5
Fournitures de bureau	1 200	20	3 620.20	20

Vous liquiderez la TVA en février et en mars en expliquant vos calculs.

EXERCICE N°3

L'entreprise « FOSEDONER » commercialise des jouets. Le taux de TVA est de 20 % et son exercice comptable correspond à l'année civile. Les frais accessoires sur achats sont comptabilisés dans les comptes de charges correspondants.

Vous enregistrerez au livre journal les opérations ci-dessous :

Le 2 mai N : Vente de marchandises à crédit au client PIERRE pour un montant de 1 300.00 € HT, remise de 3%. Escompte de règlement de 1% si paiement avant le 20 mai N.

Le 3 mai N : Réception de la facture de téléphone pour un montant de 600.00 € TTC. Réception et règlement par chèque bancaire de la facture du transporteur qui a assuré la livraison des marchandises au client JULES pour un montant de 700.00 € HT.

Le 4 mai N : Vente de marchandises à crédit au client JEAN pour 3 550.00 € HT. 10 emballages récupérables et non identifiables sont consignés à 10.00 € l'unité.

Le 5 mai N : Cession de 100 actions (titres de participation) BARBARELLA au prix de 110.00 €. Le virement est immédiat sur le compte bancaire. Le prix d'acquisition était de 180.00 €.

Le 7 mai N : Avance de 300.00 € à un salarié par chèque bancaire.

Le 9 mai N : Retour de marchandises du client PIERRE pour un montant de 300.00 € HT (ce montant tient compte de la remise). Emission de la facture d'avoir. Emission de la facture de vente de marchandises au client JULES pour 7 750.00 € HT. L'entreprise répercute les frais de transport sur ses clients pour un montant forfaitaire de 350.00 € HT.

Le 13 mai N : Règlement du client PIERRE par chèque bancaire.

Le 15 mai N : Prélèvement sur le compte bancaire des frais de tenue de compte pour un montant de 16.00 € HT.

Le 16 mai N : Achat de marchandises à crédit au fournisseur KATIA pour un montant de 1 960.00 € HT.

Le 17 mai N : Règlement du client JULES par chèque bancaire. Obtention d'un escompte de règlement de 1% hors frais de transport.

Le 21 mai N : Des articles livrés par le fournisseur KATIA ne sont pas conformes à la commande. L'entreprise les conserve en contrepartie de l'obtention d'un rabais de 5% sur l'ensemble de la facture. Réception de la facture d'avoir.

Le 24 mai N : Achat de marchandises à crédit au fournisseur GAEL pour 11 300.00 € HT. Les frais de transport s'élèvent à 600.00 € HT, les frais d'assurance à 50.00 € et les frais de courtage à 150.00 € HT. Les frais sont réglés ce jour par chèque bancaire.

Le 25 mai N : Règlement du fournisseur KATIA par chèque bancaire, déduction faite d'un escompte de règlement de 2%.

Le 28 mai 2013 : Retour de marchandises au fournisseur GAEL pour un montant de 300.00 € HT.
Réception de la facture d'avoir.

Le 30 mai N : Liquidation de la paye :

Salaires bruts : 22 350.00 €

Charges salariales : 5 480.00 €

Charges patronales : 8 570.00 €

Oppositions en cours : 850.00 € par mois.

Le 31 mai N : Règlement des salaires nets, des oppositions et des organismes de sécurité sociale par virement bancaire.

